

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION DU
CONTRÔLE DE QUALITE DES INTRANTSET DES
PRODUITS AGRICOLES

Tel : 222316771

BP : 2082 Yaoundé, Messa

N° 100000039 /23/C/MINADER/SG/DRCQ/LNAD

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL
DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF REGULATION AND QUALITY
CONTROL OF AGRICULTURAL INPUTS AND
PRODUCTS

Tel : 222316771

PO Box : 2082 Yaoundé, Messa

Yaoundé, le

11 SEP 2023

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural porte à la connaissance de la communauté nationale, les partenaires au développement, les organisations internationales œuvrant dans le domaine de l'agriculture, les sociétés agro industrielles de toutes tailles, les administrations partenaires, les producteurs et leurs organisations, qu'il vient de signer un arrêté fixant « **la limite maximale applicable aux résidus de l'Éthéphon dans l'ananas et de l'interdiction de son usage dans toutes autres cultures que celles de l'ananas et l'hévéa au Cameroun** »

Par ailleurs, il rappelle que l'utilisation des produits phytosanitaires à des fins autres que celles homologuées est une violation de l'article 23, alinéa 1, de la loi 2003/003 du 21 Avril 2003 portant protection phytosanitaire au Cameroun, et passible de poursuites judiciaires.

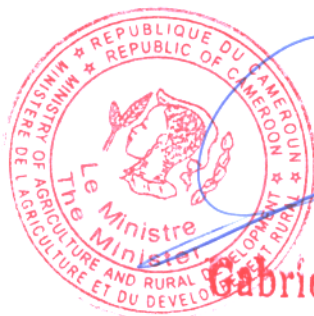
Ainsi, il attire de nouveau l'attention de la communauté nationale et internationale que les pesticides à base de la substance active Ethéphon sont homologués au Cameroun uniquement pour la culture de l'ananas et de l'hévéa.

Le Ministre de l'agriculture et du Développement Rural tient également à informer l'opinion publique que l'Éthéphon ne fait pas mûrir le plantain. Il donne juste une coloration jaune à la peau du plantain sans que ce dernier ne soit véritablement mûr. A cet effet, l'usage frauduleux des pesticides en général expose les populations aux dangers chimiques (résidus de pesticides, d'antibiotiques et de médicaments vétérinaires, métaux lourds, mycotoxines, additifs alimentaires, etc) dans les produits alimentaires.

Il invite donc le grand public en général et les commerçants en particulier de se rapprocher des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) de leur ressort pour bénéficier des formations sur les méthodes de murissement naturel.

Ampliations :

- Toutes les DRADER
- MINCOM/RADIO/PRESSE
- Affichage/Chrono/Archives



Gabriel MBAIROBE